

Femmes protestantes : s'engager

Autor(en): **ams**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **72 (1984)**

Heft [6-7]

PDF erstellt am: **24.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-277226>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

FEMMES SOCIALISTES SUISSES

QUESTION DE STRATEGIE

Les instances féminines du Parti socialiste suisse, les plus structurées et les plus remuantes dans le paysage politique suisse, restent-elles un instrument indispensable pour la promotion des idées féministes à l'intérieur du parti, ou constituent-elles au contraire un oreiller de paresse qui permet aux dirigeants mâles d'évacuer en toute bonne conscience les revendications des femmes ? Réunies le 28 avril à Berne en congrès extraordinaire, les Femmes socialistes suisses avaient à trancher ce débat, qui les agite depuis de nombreuses années : elles ont opté pour le premier terme de l'alternative, tout en décidant un certain nombre d'aménagements à leur organisation actuelle.

En novembre prochain, lors du congrès ordinaire du PSS, qui se tiendra à Saint-Gall, la discussion sur la place des femmes dans le parti (amorcée lors du Congrès de Lugano en novembre 1982, cf. FS janvier 1983) sera de nouveau à l'ordre du jour. Le congrès de Berne du 28 avril avait pour but de définir les propositions des femmes elles-mêmes. On s'attendait à un dur affrontement entre la tendance visant à maintenir la situation actuelle (avec des instances nationales élues ayant pour fonction de coordonner et de stimuler les activités des groupes de femmes locaux) et la tendance visant à supprimer ces instances au profit d'une plus grande liberté et spontanéité de la base. Il n'en a rien été, et les participantes ont fait preuve d'une pondération presque étonnante.

La section de Thoun, appuyée par la section de Bienne, a défendu l'idée selon laquelle l'intégration effective des femmes à tous les échelons du parti a plus de chance d'infléchir la politique de ce dernier que le maintien de structures spécifiques. Cette position était également celle des Genevoises, qui reprochent au Comité Central Féminin l'exercice d'un pouvoir vertical, et qui n'avaient pas fait le voyage de Berne.

Mais les participantes au congrès ont préféré, par 156 voix contre 42, suivre le Comité Central, dont l'opinion, résumée

en ouverture par la présidente Yvette Jaggi, était la suivante : même dans un parti comme le PSS, les hommes ne prennent pas spontanément en charge les revendications des femmes. Le parti

n'évoluera pas tout seul vers une politique féministe qui lui reste encore par bien des aspects étrangère. Et pour l'y entraîner, l'organisation des Femmes socialistes reste nécessaire. (sl)

FEMMES PROTESTANTES: S'ENGAGER

Diversité d'opinions - Unité en Christ ? Tel était le thème choisi par les femmes protestantes, réunies à Delémont pour leur 37^e assemblée des déléguées, le 10 et 11 mai.

Unité en Christ ? Quelle unité ? A quel prix ?

Les chrétiens ont raison de se préoccuper de leur unité, mais celle-ci ne peut être obtenue au rabais, en escamotant les différences et en faisant l'économie du dialogue et même parfois du conflit.

Malgré la difficulté que cela peut présenter, le chrétien ne peut pas se laisser tenter par l'indifférence et le silence. Il doit savoir que s'il se tait d'autres parleront à sa place et que cette attitude de crainte et de réserve est indigne du Christ auquel il prétend se référer.

On accuse facilement les chrétiens qui expriment leur opinion de faire de la politique. Un avis suffit pour être traité de gauchiste ou de réactionnaire. Il faut refuser de se laisser enfermer dans ces schémas paralysants. L'Eglise doit se battre pour désembourber la Parole de Dieu, aujourd'hui, en Suisse, et pour se réapproprier le droit de s'exprimer, au nom de sa foi, sur les problèmes brûlants de l'actualité, droit que la société lui conteste avec une vigueur qui honore l'Evangile.

Telles furent les grandes lignes de l'exposé de Mme Nicole Fischer, de Genève, présidente du Forum des femmes chrétiennes d'Europe.

Au cours de leur assemblée, les déléguées ont décidé de soutenir la proposition d'impôt volontaire pour la paix lancée par les Femmes pour la Paix vaudoises (suite au Camp romand des Femmes

protestantes de Vaumarcus (1983) dont FS a rendu compte dans son numéro d'avril 1984. (ams)

« TRAVAIL DE NUIT, NON MERCI ! »

A la veille de la Fête des mères, les commissions de femmes des partis de gauche, de la VPOD et le mouvement féministe OFRA ont organisé des manifestations nocturnes, à Granges et Marin, devant les entreprises d'Ebauches SA, pour marquer leur opposition à la levée de l'interdiction du travail de nuit pour les femmes. Sur le thème « Femmes-robots jour et nuit, non merci ! », vêtues en ouvrières de l'horlogerie et brandissant des marionnettes mi-femmes mi-robots, elles ont, une fois de plus, dénoncé les inconvénients du travail de nuit pour les femmes comme pour les hommes.

Parallèlement, la pétition lancée en mars dernier contre le travail de nuit continue d'absorber les milliers de signatures de médecins, infirmières, travailleurs sociaux, juristes et sociologues. Les rangs de l'opposition se resserrent — alors que la décision de l'OFIANT n'interviendra pas avant cet automne, une nouvelle procédure de consultation étant mise en place pour être conforme aux règles de l'Organisation internationale du travail.

En effet, selon celle-ci, les raisons économiques ne suffisent pas à motiver une dérogation du type de la levée de l'interdiction du travail de nuit pour les femmes : il faut que l'intérêt national soit en jeu...

Pour cette raison, la décision du Conseil fédéral de cet automne sera précédée d'une consultation des organisations d'employeurs, de salariés et de femmes. (alg)